



## CP 2024 extraordinaire | 16 mars 2024

### Point 4 : Budget 2024 – finances | rapport explicatif (annexe)

#### 1 Généralités

Le budget 2024 et la planification pluriannuelle 2025 (PP) initiaux, élaborés à l'intention de la Conférence des présidents 2023, affichaient une forte augmentation des coûts par rapport aux comptes annuels 2022. Les principales raisons de cette hausse, qui persistent aujourd'hui encore, sont les suivantes :

- effets de rattrapage dus aux importantes variations d'effectif en 2021 et 2022;
- effets du renchérissement (pression inflationniste) sur la quasi-totalité des postes de dépenses (inflation suisse d'environ 3,5 % en moyenne entre mi-2021 et fin 2022, ce qui correspond à un montant de quelque 700 000 à 800 000 CHF, calculé sur la base du montant des dépenses inscrites au compte de résultat du CAS), accentués par l'absence d'un mécanisme de compensation du côté des recettes;
- disparition des effets extraordinaires ayant marqué les comptes annuels 2022 (en particulier concernant le financement des projets de cabanes, pour un montant de 3,1 millions de francs).

Le budget 2024 et la PP 2025 n'ont été adoptés que de manière provisoire afin d'éviter une absence de budget, qui aurait été source d'une incertitude élevée. Le Secrétariat administratif a été chargé du mandat suivant :

- réviser le budget 2024 et la planification pluriannuelle 2025 d'ici à la fin du premier trimestre 2024 en tenant compte des critères suivants:
  - un budget 2024 équilibré;
  - une planification pluriannuelle 2025 prévoyant un excédent de dépenses;
  - la reconstitution des fonds propres à hauteur de 4,5 millions de francs d'ici fin 2030, démarquant en 2025;
- instituer un groupe d'accompagnement Finances, constitué de trois représentant·e·s des sections, qui participeront à la révision.

Le budget 2024 et la PP 2025 révisés satisfont **pleinement** à ces exigences, même compte tenu de l'annonce, à la fin de l'année 2023, du retrait définitif du sponsor principal du CAS à la fin de l'année 2024. Cette perte représente un trou financier de 700 000 CHF supplémentaires par an, qui devra être compensé au moyen de nouvelles mesures difficiles à prendre. Un remplacement (partiel) est activement recherché, mais n'a pas été budgété, par mesure de précaution.

De concert avec le groupe d'accompagnement Finances, le Comité central et la direction ont défini les économies suivantes comme objectif de la révision :

- budget 2024: 600 000 CHF
- PP 2025: 1 600 000 CHF
- prévisions 2026: 2 000 000 CHF

La constitution du groupe d'accompagnement Finances a pu être achevée au début du mois de janvier 2024. Comme plusieurs personnes compétentes ont manifesté leur intérêt, le groupe d'accompagnement a été formé de cinq membres issus des sections au lieu de trois. Parallèlement, la direction a élaboré une première proposition de révision du budget et de la PP. Celle-ci a été examinée et adaptée par le Comité central lors de sa traditionnelle réunion annuelle, qui s'est tenue à la mi-janvier 2024, et adoptée pour être soumise au groupe d'accompagnement pour discussion. Depuis sa

constitution, le groupe d'accompagnement a examiné de manière approfondie, lors de trois séances, les finances du CAS en général et la proposition de discussion du Comité central et de la direction et en soutient le contenu.

L'évaluation indépendante du groupe d'accompagnement peut être consultée dans la lettre fournie en annexe.

**Le budget 2024 révisé prévoit un bénéfice de 175 000 CHF** (jusqu'à présent : -627 000 CHF) et **la planification pluriannuelle 2025 révisée table sur un bénéfice de 332 000 CHF** (jusqu'à présent: -621 000 CHF).

Les mesures concrètes qui ont été arrêtées sont détaillées ci-après.

## 2 Planification des mesures/plan de redressement

Le plan de redressement prévoit des mesures dans quatre sous-domaines, aussi bien dans le budget 2024 que dans la PP 2025. Seules les mesures présentant un potentiel d'assainissement d'au moins 50 000 CHF ont été retenues. Les quatre sous-domaines concernés sont les suivants :

- optimisations opérationnelles;
- réduction des subventions;
- réduction des frais de personnel;
- redimensionnement des mesures stratégiques.

Les petites optimisations inférieures à 50 000 CHF n'ont pas été intégrées dans le plan de redressement. Selon la direction, il est toutefois évident que tous les efforts seront entrepris pour également exploiter ces possibilités d'économie.

Les économies réalisées grâce au plan de redressement permettront **au CAS de poursuivre la totalité des tâches principales inscrites dans la planification stratégique 2021-2025**. Une suppression partielle des objectifs stratégiques fixés est certes nécessaire, mais reste acceptable. Ainsi, d'éventuelles discussions de fond sur l'orientation stratégique pourront être engagées dans le cadre de l'élaboration à venir de la stratégie 2026-2030, ce qui laissera suffisamment de temps pour mener un débat approfondi et fondé sur les faits.

Les conséquences directes des mesures d'économie sur la fourniture de prestations aux sections seront probablement les suivantes :

- horaires d'ouverture de l'accueil et du service téléphonique réduits;
- disponibilité restreinte du service juridique pour traiter les questions spécifiques aux sections;
- traitement et réponses différés aux messages concernant le portail des courses;
- soutien amoindri aux centres régionaux et baisse du nombre de compétitions;
- dès 2025, augmentation des tarifs des cours de chef-fe de courses.

C'est à dessein que les mesures d'économie n'ont pas été réparties de manière forfaitaire dans tous les domaines, mais qu'elles concernent de manière ciblée certains secteurs. Les domaines les plus touchés par les coupes budgétaires sont le Sport de compétition, le Marketing et l'Environnement/la Culture, ainsi que, dans une moindre mesure, la Numérisation & IT et les Finances & Services. Le domaine Sport populaire et le secteur Cabanes ont été en grande partie épargnés par les mesures d'économie.

### 2.1 Planification détaillée des mesures du budget 2024

Afin de respecter les exigences définies par la Conférence des présidents 2023, des économies plus importantes que le montant minimal de KCHF 600 CHF envisagé initialement doivent absolument être

inscrites dans le budget 2024, en raison de dépenses uniques élevées prévues (enquête externe sur les CM d'escalade sportive (budget : KCHF 50), coûts de recrutement de nouveaux collaborateur·rice·s, etc.).

Les mesures d'assainissement prises dans le cadre du budget 2024, ventilées par sous-domaine, sont les suivantes :

**Sous-domaine «optimisations opérationnelles»:**

- poursuite des économies mises en œuvre en 2023 500 000 CHF
- économies supplémentaires dans le domaine Sport de compétition 100 000 CHF

**Sous-domaine «réduction des subventions»:**

- pas d'apports supplémentaires pour le fonds des cabanes prélevés sur les cotisations des membres 100 000 CHF

**Sous-domaine «réduction des frais de personnel»:**

- diminution du nombre de membres de la direction 100 000 CHF
- suppression du budget affecté à la formation continue 100 000 CHF

**Sous-domaine «redimensionnement des mesures stratégiques»:**

- abandon de sous-projets de la stratégie climatique 100 000 CHF
- renoncement à la mise à jour du site internet 50 000 CHF

**TOTAL des économies du plan de redressement : 1 050 000 CHF**

## 2.2 Planification détaillée des mesures de la planification pluriannuelle 2025

Les mesures d'assainissement prises dans le cadre de la planification pluriannuelle 2025, ventilées par sous-domaine, sont les suivantes :

**Sous-domaine «optimisations opérationnelles»:**

- poursuite des économies mises en œuvre en 2023 500 000 CHF
- reconstitution des fonds propres grâce à des réductions de prestations dans le domaine du sport de compétition (jusqu'en 2030) 250 000 CHF
- réduction des surfaces louées 50 000 CHF
- externalisations 50 000 CHF

**Sous-domaine «réduction des subventions»:**

- pas d'apports supplémentaires pour le fonds des cabanes prélevés sur les cotisations des membres 200 000 CHF
- augmentation des tarifs des cours de chef·fe de courses au niveau du montant des subventions de l'année 2020 200 000 CHF
- réduction de la contribution au Musée alpin suisse 50 000 CHF

**Sous-domaine «réduction des frais de personnel»:**

- licenciement de collaborateur·rice·s, réorganisations, renoncement à pourvoir une partie des postes vacants, départs à la retraite anticipés, baisse des taux d'occupation 350 000 CHF
- diminution du nombre de membres de la direction 100 000 CHF
- réduction du budget affecté à la formation continue 50 000 CHF

**Sous-domaine «redimensionnement des mesures stratégiques»:**

- abandon de sous-projets de la stratégie climatique 150 000 CHF

**TOTALES des économies du plan de redressement : 2 000 000 CHF**

Afin de garantir la protection de la personnalité, aucune information précise concernant les licenciements prévus ne peut être communiquée. La direction estime qu'avec toutes les mesures prises, l'effectif du CAS sera réduit d'environ six à huit personnes d'ici fin 2025 par rapport à fin 2023.

Des informations détaillées sur le budget 2024 et la PP 2025 révisés sont présentées ci-après.

### 3 Comptes annuels/compte de résultat

#### 3.1 Recettes

Les recettes prévues par le CAS dans le budget 2024 et la planification pluriannuelle 2025 se présentent comme suit:

<b>Total COFI du CAS</b>		CA 2022	Budget 2023	Budget 2024 révisé	PP 2025 révisée	Écart entre budget 2024 et CA 2022	Écart entre budget 2024 et bud- get 2023	Écart entre PP 2025 et CA 2022
Compte	Description	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
<b>3</b>	<b>Produits d'exploitation</b>							
<b>30</b>	<b>Produits résultant de livraisons et prestations</b>							
30 099	Cotisations des membres	10 451 674	11 100 000	10 850 000	11 000 000	398 326	-250 000	548 326
30 199	Produits publicitaires	1 418 335	1 400 000	1 400 000	700 000	-18 335	0	-718 335
30 399	Produits des manifestations	121 476	105 000	90 500	94 950	-30 976	-14 500	-26 526
30 499	Produits de la formation et du perfectionnement	2 336 929	2 183 500	2 380 500	2 580 500	43 571	197 000	243 571
30 599	Produits de la revue	745 117	595 000	695 000	695 000	-50 117	100 000	-50 117
30 699	Produits des éditions	133 363	50 000	50 000	50 000	-83 363	0	-83 363
30 799	Produits des cabanes	2 177 340	1 865 000	1 983 000	1 983 000	-194 340	118 000	-194 340
30 899	Produits d'exploitation divers	1 167 635	1 213 700	998 850	998 850	-168 785	-214 850	-168 785
<b>30 999</b>	<b>Total des produits résultant de livraisons et prestations</b>	<b>18 551 869</b>	<b>18 512 200</b>	<b>18 447 850</b>	<b>18 102 300</b>	<b>-104 019</b>	<b>-64 350</b>	<b>-449 569</b>
<b>31</b>	<b>Contributions du secteur de droit privé</b>							
31 099	Contributions de Swiss Olympic	1 572 379	2 095 000	1 974 000	1 974 000	401 621	-121 000	401 621
31 199	Contributions des fédérations	-4 950	0	0	0	4 950	0	4 950
<b>31 999</b>	<b>Total des contributions du secteur de droit privé</b>	<b>1 567 429</b>	<b>2 095 000</b>	<b>1 974 000</b>	<b>1 974 000</b>	<b>406 571</b>	<b>-121 000</b>	<b>406 571</b>
<b>32</b>	<b>Contributions reçues de tiers</b>							
<b>32 099</b>	<b>Contributions affectées</b>	<b>2 466 444</b>	<b>2 560 000</b>	<b>2 250 000</b>	<b>2 250 000</b>	<b>-216 444</b>	<b>-310 000</b>	<b>-216 444</b>
<b>32 199</b>	<b>Contributions libres</b>	<b>64 291</b>	<b>150 000</b>	<b>60 000</b>	<b>60 000</b>	<b>-4 291</b>	<b>-90 000</b>	<b>-4 291</b>
<b>32 999</b>	<b>Total des contributions reçues de tiers</b>	<b>2 530 735</b>	<b>2 710 000</b>	<b>2 310 000</b>	<b>2'310'000</b>	<b>-220'735</b>	<b>-400'000</b>	<b>-220'735</b>
<b>33</b>	<b>Contributions du secteur public</b>							
<b>33099</b>	<b>Total des contributions du secteur public</b>	<b>291'620</b>	<b>246'000</b>	<b>264'000</b>	<b>264'000</b>	<b>-27'620</b>	<b>18'000</b>	<b>-27'620</b>
<b>39999</b>	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>22'941'653</b>	<b>23'563'200</b>	<b>22'995'850</b>	<b>22'650'300</b>	<b>54'197</b>	<b>-567'350</b>	<b>-291'353</b>

En ce qui concerne les cotisations des membres (poste 30099), on peut estimer que l'augmentation du nombre de membres devrait se poursuivre, mais il faudra probablement s'attendre à un rythme de croissance un peu plus faible dès 2025. Les recettes provenant des cotisations des membres inscrites au budget 2023 (450 000 CHF) sont nettement supérieures aux recettes que l'on peut escompter pour l'exercice annuel 2023 et ne pourront donc pas être atteintes.

Le retrait du sponsor principal a été budgété dans la PP 25, sous le poste consacré aux recettes provenant du sponsoring (poste 30199). Un éventuel remplacement ou une compensation partielle au moyen de nouveaux sponsors n'a volontairement pas été budgété.

Dès 2023, les contributions de Swiss Olympic (poste 31099) seront également versées intégralement au secteur Ski-alpinisme. A cela viennent s'ajouter d'autres fonds versés au titre des mesures de stabilisation COVID-19 (prévus en tant que montant net) pour la troisième phase de revitalisation, qui ont toutefois été revus à la baisse par rapport au budget 2024 et à la PP 2025 initiaux.

Les recettes provenant des formations (poste 30499) sont maintenues à un niveau élevé dans le budget. Les recettes des cabanes (poste 30799) devraient être supérieures à celles budgétées en 2023, mais

inférieures au niveau record enregistré en 2022. Dans le domaine de la collecte de fonds (poste 32099), des recettes inférieures sont attendues, compte tenu des expériences passées. Les autres contributions des pouvoirs publics (poste 33099) devraient rester constantes.

D'un point de vue technique, il convient de noter qu'aucun poste ne peut être adapté automatiquement au renchérissement du côté des recettes. Cette lacune technique engendre continuellement des pertes systémiques, qui ne peuvent pour l'heure être compensées (au moins partiellement) que par la croissance des membres.

### 3.2 Dépenses

Les dépenses prévues par le CAS dans le budget 2024 et la planification pluriannuelle 2025 révisés se présentent comme suit:

<b>Total COFI du CAS</b>		CA 2022	Budget 2023	Budget 2024 révisé	PP 2025 révisée	Écart entre budget 2024 et CA 2022	Écart entre budget 2024 et bud- get 2023	Écart entre PP 2025 et CA 2022
Compte	Description	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
<b>4</b>	<b>Contributions et libéralités versées</b>							
40999	Indemnités	1'696'516	2'397'850	1'601'850	1'601'850	-94'666	-796'000	-94'666
41999	Frais de déplacement	1'771'188	1'944'550	1'994'950	1'842'950	223'762	50'400	71'762
42999	Frais de représentation	142'417	148'000	155'320	125'320	12'903	7'320	-17'097
43999	Frais de publicité	422'404	1'553'730	693'400	693'400	270'996	-860'330	270'996
44999	Charges de matériel	393'329	278'612	237'612	234'550	-155'717	-41'000	-158'779
45999	Frais de merchandising	175'046	190'000	195'000	195'000	19'954	5'000	19'954
46999	Contributions et taxes	2'994'956	4'711'770	4'873'980	7'300'980	1'879'024	162'210	4'256'024
47999	Médecine du sport	53'373	48'000	39'250	34'250	-14'123	-8'750	-19'123
48999	Formations et perfectionnements	195'486	207'000	196'000	196'000	514	-11'000	514
49990	Projets de cabanes	167'387	0	150'000	150'000	-17'387	150'000	-17'387
<b>49999</b>	<b>Total des contributions et libéralités versées</b>	<b>8'012'102</b>	<b>11'479'512</b>	<b>10'137'362</b>	<b>12'374'300</b>	<b>2'125'260</b>	<b>-1'342'150</b>	<b>4'312'198</b>
<b>5</b>	<b>Charges de personnel</b>							
50099	Charges salariales	5'897'873	6'948'034	6'502'887	6'312'543	605'014	-445'147	414'670
51099	Charges salariales pour les collaborateurs-rices externes dépendants	0	0	207'000	207'000	207'000	207'000	207'000
57099	Charges sociales	956'459	1'184'568	1'169'649	1'132'616	213'190	-14'919	176'157
58099	Autres charges de personnel	227'906	296'478	206'110	222'016	-21'796	-90'368	-5'890
59099	Prestations de tiers	30'965	0	0	0	-30'965	0	-30'965
<b>59999</b>	<b>Total des charges de personnel</b>	<b>7'113'204</b>	<b>8'429'080</b>	<b>8'085'646</b>	<b>7'874'175</b>	<b>972'442</b>	<b>-343'434</b>	<b>760'971</b>
<b>6</b>	<b>Charges matérielles</b>							
60099	Charges de locaux	339'034	315'000	351'589	306'589	12'555	36'589	-32'445
61099	Entretien et réparations	1'926	5'000	0	0	-1'926	-5'000	-1'926
62099	Frais de véhicules	19'071	4'000	27'285	27'285	8'214	23'285	8'214
63099	Charges d'assurance	297'658	316'300	271'800	271'800	-25'858	-44'500	-25'858
64099	Frais liés à la numérisation et à l'informatique	1'598'831	1'254'925	1'157'270	1'155'270	-441'561	-97'655	-443'561
65099	Charges administratives	2'582'072	1'429'045	1'670'644	1'748'644	-911'428	241'599	-833'428
66099	Charges liées aux prestations en nature	189	100'000	0	0	-189	-100'000	-189
67099	Frais juridiques et de conseil	239'921	55'000	309'000	209'000	69'079	254'000	-30'921
<b>67999</b>	<b>Total des charges matérielles</b>	<b>5'078'703</b>	<b>3'479'270</b>	<b>3'787'588</b>	<b>3'718'588</b>	<b>-1'291'115</b>	<b>308'318</b>	<b>-1'360'115</b>
<b>68099</b>	<b>Total des amortissements</b>	<b>1'151'606</b>	<b>882'333</b>	<b>961'287</b>	<b>892'009</b>	<b>-190'319</b>	<b>78'954</b>	<b>-259'597</b>
<b>69999</b>	<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>21'355'614</b>	<b>24'270'195</b>	<b>22'971'883</b>	<b>24'859'072</b>	<b>1'616'269</b>	<b>-1'298'312</b>	<b>3'453'458</b>
	<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1'586'039</b>	<b>-706'995</b>	<b>23'967</b>	<b>-2'208'772</b>	<b>-1'562'073</b>	<b>730'962</b>	<b>-3'744'812</b>

S'agissant de l'évolution des dépenses, la baisse des charges de personnel (poste 59999) par rapport au budget 2023, en raison des mesures prévues dans ce domaine, est clairement visible. En outre, les charges de personnel inscrites dans le budget 2024 et la PP 2025 ne sont pas directement comparables à celles inscrites dans les comptes annuels 2022 et le budget 2023. En effet, les honoraires des collabo-

rateur·rice·s externes considérés comme dépendants du point de vue du droit du travail sont désormais comptabilisés comme charges salariales pour les collaborateur·rice·s externes dépendants (poste 51099) au lieu d'être comptabilisés en tant qu'indemnités (poste 40999).

Contrairement à une idée largement répandue, l'augmentation des charges de personnel depuis la clôture de l'exercice 2022 **n'est pas** la conséquence d'une hausse des effectifs. A la fin de l'année 2023, ces derniers comptaient toujours 89 employé·e·s fixes (dont quatre apprenti·e·s/stagiaires), représentant un total de 66,9 équivalents plein-temps (soit une situation semblable à celle présentée dans les comptes annuels 2022).

Les raisons de cette augmentation sont les suivantes:

- **Effets de rattrapage dans le versement des salaires:** en 2021 et 2022, 32 nouveaux collaborateur·trice·s ont été engagés pour remplacer des départs et intégrer des collaborateur·trice·s jusqu'alors employé·e·s à l'extérieur (voir présentation faite à ce sujet lors de l'AD 2023). Les salaires d'un grand nombre de ces nouveaux collaborateur·trice·s n'étaient que partiellement engagés dans les comptes annuels 2022 (au prorata des mois effectivement effectués). Dans le budget 2024 et la PP 2025, les charges de personnel affichent déjà une baisse nette.
- **Compensation partielle de l'inflation:** pour toutes les années (2023 à 2025), le CAS a procédé ou prévoit de procéder à une adaptation partielle des salaires des collaborateur·trice·s au renchérissement. En 2023, 1,5 % de la masse salariale (soit 100 000 CHF) – et 0,8 % en 2024 – a servi à compenser le renchérissement et à adapter les salaires. Aucune adaptation salariale n'est actuellement prévue pour 2025.
- **Augmentation des charges d'assurance:** en raison de la hausse des cas d'accident et de maladie enregistrée entre 2018 et 2022, les charges d'assurances sociales (LAA et ACIJ) augmenteront de 50 000 CHF par an à partir de 2024.

Remarques supplémentaires sur les autres postes:

- **Contributions et taxes** (poste 46999): la hausse de ce poste dans le budget 2024 par rapport aux comptes annuels 2022 est entièrement due à l'effet extraordinaire négatif de 3,1 millions de francs ayant touché le fonds des cabanes dans les comptes de l'exercice 2022 (régularisations erronées de 2021). En 2024, le domaine Cabanes & Environnement table même sur un net recul des coûts en raison de l'absence de propositions de nouveaux projets de transformation de cabanes lors de la Conférence des présidents 2023. En 2025 en revanche, il faudra s'attendre à un rebond (forte augmentation des coûts), qui doit toutefois encore se vérifier.
- **Frais de publicité** (poste 43999)/**charges administratives** (poste 65099): le domaine Marketing comptabilise les frais d'impression et d'envoi dans le budget et la PP différemment de la façon dont ils sont enregistrés dans les comptes annuels. Les deux postes doivent donc être additionnés pour obtenir des chiffres comparables.
- **Frais liés à la numérisation et à l'informatique** (poste 64099): la nette diminution des coûts s'explique surtout par les embauches de nouveaux collaborateur·trice·s, qui permettent désormais d'éviter le recours à du personnel externe supplémentaire.
- **Amortissements:** la baisse des amortissements est principalement due au nouveau régime d'amortissement, pourtant ordinaire (activation seulement à la fin du projet et pas d'amortissements rétroactifs en début d'année). De plus, l'amortissement spécial de 2022 sur le système Navision est supprimé.

Les différentes mesures du plan de redressement touchent un grand nombre de postes. Le groupe d'accompagnement Finances a pu examiner dans le détail les adaptations effectuées pour chaque poste.

### 3.3 Résultat financier et résultat extraordinaire

Le résultat financier et le résultat extraordinaire du CAS escomptés, tels qu'inscrits dans le budget 2024 et la planification pluriannuelle 2025 révisés, se présentent comme suit:

<b>Total COFI du CAS</b>		CA 2022	Budget 2023	Budget 2024 révisé	PP 2025 révisée	Écart entre budget 2024 et CA 2022	Écart entre budget 2024 et bud- get 2023	Écart entre PP 2025 et CA 2022
Compte	Description	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
<b>7</b>	<b>Résultat financier</b>							
70099	Produits financiers	21'442	55'000	70'000	70'000	48'558	15'000	48'558
71099	Charges financières	307'098	24'000	35'675	35'675	-271'423	11'675	-271'423
<b>79999</b>	<b>Total du résultat financier</b>	<b>-285'656</b>	<b>31'000</b>	<b>34'325</b>	<b>34'325</b>	<b>319'981</b>	<b>3'325</b>	<b>319'981</b>
<b>8</b>	<b>Résultat extraordinaire</b>							
80099	Produits extraordinaires	176'719	0	0	0	-176'719	0	-176'719
81099	Charges extraordinaires	-19'163	0	0	0	19'163	0	19'163
<b>89999</b>	<b>Total du résultat extraordinaire</b>	<b>195'882</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-195'882</b>	<b>0</b>	<b>-195'882</b>
<b>9</b>	<b>Clôture</b>	<b>1'496'266</b>	<b>-675'995</b>	<b>58'292</b>	<b>-2'174'447</b>	<b>-1'437'974</b>	<b>734'287</b>	<b>-3'620'713</b>

Grâce au retour des taux d'intérêt positifs en 2023, on peut s'attendre à une hausse des produits d'intérêts dans les produits financiers. En outre, le domaine Finances & Services est en train d'optimiser son portefeuille d'immobilisations financières.

### 3.4 Transactions sur fonds et résultat final

Les transactions sur fonds prévues par le CAS dans le budget 2024 et la planification pluriannuelle 2025 révisés se présentent comme suit:

<b>Total COFI du CAS</b>		CA 2022	Budget 2023	Budget 2024 révisé	PP 2025 révisée	Écart entre budget 2024 et CA 2022	Écart entre budget 2024 et bud- get 2023	Écart entre PP 25 et CA 2022
Compte	Description	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF	en CHF
<b>91</b>	<b>Fonds</b>							
<b>910</b>	<b>Fonds affectés</b>							
91000	Affectation aux fonds des cabanes	-4'243'596	-4'383'000	-4'323'000	-4'323'000	-79'404	60'000	-79'404
91001	Prélèvement/dissolution fonds des cabanes	2'139'466	5'021'781	4'489'519	6'879'893	2'350'053	-532'262	4'740'427
91002	Affectation/prélèvement autres fonds affectés	604'234	0	-50'000	-50'000	-654'234	-50'000	-654'234
<b>91099</b>	<b>Total des fonds affectés</b>	<b>-1'499'896</b>	<b>638'781</b>	<b>116'519</b>	<b>2'506'893</b>	<b>1'616'415</b>	<b>-522'262</b>	<b>4'006'789</b>
	<b>Total de la clôture après prélèvement des fonds affectés</b>	<b>-3'630</b>	<b>-37'214</b>	<b>174'811</b>	<b>332'446</b>	<b>178'441</b>	<b>212'025</b>	<b>386'076</b>
<b>911</b>	<b>Fonds non affectés</b>							
91100	Affectation/prélèvement autres fonds non affectés	0	0	0	0	0	0	0
<b>91199</b>	<b>Total des fonds non affectés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>99099</b>	<b>Total de la clôture</b>	<b>-3'630</b>	<b>-37'214</b>	<b>174'811</b>	<b>332'446</b>	<b>178'441</b>	<b>212'025</b>	<b>386'076</b>

Les éventuels prélèvements de fonds non affectés sont désormais inscrits séparément et de manière transparente dans les comptes annuels afin que le résultat financier réel du CAS soit présenté sans distorsions.



En fin de compte, le budget 2024 et la PP 2025 révisés affichent tous deux un bénéfice, se montant à 175 000 CHF et 332 000 CHF respectivement. Les exigences fixées par la Conférence des présidents 2023 sont ainsi respectées et la reconstitution des fonds propres peut dès lors être entamée.

## 4 Planification des investissements

La planification des investissements du CAS pour les années 2023 à 2026 se limite aux dépenses absolument nécessaires. L'accent est clairement mis sur l'amélioration urgente de l'infrastructure informatique et le remplacement complet du système ERP Navision.

La prise en charge des coûts pour l'aménagement des parois du nouveau Centre national de performance d'escalade sportive à Bienne a depuis longtemps été acceptée par le CAS et est réglée contractuellement.

Projet	Domaine	Montant de l'investissement [CHF]	Date d'activation [jj.mm.année]	Durée d'amortissement [années]	Répartition de l'investissement			
					2023	2024	2025	2026
CNP: aménag. parois	SC	500'000	31.12.2024	10		500'000		
ERP	D&IT	350'000	31.03.2025	6	100'000	150'000	100'000	
CMS Hitobito	D&IT	1'000'000	31.03.2025	6	350'000	450'000	200'000	
Portail des courses	D&IT	1'500'000	30.06.2026	6		250'000	675'000	425'000
Appli. CAS	D&IT	500'000	30.06.2025	3		250'000	250'000	
<b>TOTAL</b>		<b>3'850'000</b>			<b>450'000</b>	<b>1'600'000</b>	<b>1'225'000</b>	<b>425'000</b>

## 5 Fonds des cabanes

Les comptes du fonds des cabanes du CAS pour les exercices 2024 et 2025 se présentent comme suit:

	Comptes 2019	Comptes 2020	Comptes 2021	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	PMA 2025
<b>Situation fonds des cabanes au 1.1.</b>	<b>5'130'888</b>	<b>6'070'264</b>	<b>7'043'761</b>	<b>4'887'817</b>	<b>7'013'202</b>	<b>6'866'421</b>	<b>6'749'763</b>
<b>Total produits</b>	<b>3'293'103</b>	<b>4'093'253</b>	<b>4'330'448</b>	<b>4'264'851</b>	<b>4'381'000</b>	<b>4'431'000</b>	<b>4'531'000</b>
Taxe des nuitées	1'292'195	833'907	1'225'634	1'452'564	1'300'000	1'350'000	1'350'000
Taxe des consommations	595'240	441'435	568'084	688'210	550'000	600'000	600'000
Recettes droit de réciprocité	148'055	149'044	142'920	138'302	148'000	148'000	148'000
Recettes actions de fundraising	893'293	2'570'735	2'310'780	1'885'749	2'350'000	2'200'000	2'200'000
Recettes Züritel	26'156	31'165	34'627	36'566	33'000	33'000	33'000
Dons / legs	338'164	52'620	48'403	42'205	0	0	0
Fusion du fonds des cabanes-Plus et du fonds des cabanes Axpo	0	14'347	0	0	0	0	0
Transfer du fonds Marta Gübel-Fricke	0	0	0	21'255	0	0	0
Apport des cotisations de membres dans le fonds des cabanes	0	0	0	0	0	100'000	200'000
<b>Total charges</b>	<b>2'353'727</b>	<b>3'119'756</b>	<b>6'486'392</b>	<b>2'139'466</b>	<b>4'527'781</b>	<b>4'547'658</b>	<b>6'887'658</b>
Constructions et transformations	1'901'056	1'342'480	4'578'696	2'944'016	2'152'620	1'850'000	4'240'000
Nouvelles constructions et transformations: correction des comptes transitoires de l'année précédente	0	0	0	-3'148'294	0	0	0
Travaux d'entretien	439'693	814'274	528'273	1'594'540	1'310'000	1'680'000	1'680'000
Charges projets de construction de cabanes	0	0	0	167'387	140'000	150'000	150'000
Action fundraising	0	963'002	799'423	581'817	925'161	867'658	817'658
Déplacements dans fonds dangers naturels et eaux usées des cabanes	0	0	580'000	0	0	0	0
Assurance transports aériens	12'978	0	0	0	0	0	0
<b>Situation fonds des cabanes au 31.12.</b>	<b>6'070'264</b>	<b>7'043'761</b>	<b>4'887'817</b>	<b>7'013'202</b>	<b>6'866'421</b>	<b>6'749'763</b>	<b>4'393'105</b>

La forte diminution des actifs du fonds prévue pour 2025 ne se vérifiera que si le nombre de projets de cabanes escompté se confirme. Cette hypothèse doit au moins être examinée de manière critique sur la base des données des années précédentes.

Le CAS prévoit en outre de revoir le traitement des écritures transitoires dans le domaine des cabanes avec effet rétroactif à la fin de l'année 2022. Le réajustement nécessaire du bilan pour 2022 devrait apporter au fonds des cabanes des fonds supplémentaires d'un montant de 5 à 6 millions de francs, qui ne figurent pas encore dans les comptes et budgets présentés ici.

## 6 Appréciation finale/conclusion

Le budget 2024 et la PP 2025 révisés remplissent toutes les exigences fixées à l'intention du Comité central et du Secrétariat administratif lors de la Conférence des présidents 2023. Les mesures d'assainissement sont prises de manière ciblée (pas de coupes forfaitaires), de sorte que les éléments clés de la stratégie 2021-2025 puissent continuer à être mis en œuvre. Les éventuelles recettes supplémentaires générées par la recherche de nouveaux sponsors n'ont pas été inscrites dans le budget.

Les questions de la gestion du renchérissement ainsi que du financement à long terme des besoins financiers dans le domaine des cabanes et pour la mise en œuvre de la stratégie climatique devront encore être traitées pour garantir l'assainissement à long terme des finances du CAS.

---